



Rapport de gestion  
2013



### ➤ Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice 2013. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, le Conseil a également, en bref :

1. approuvé les comptes 2012 ;
2. participé à une formation spécialisée sur la LPP ;
3. adopté le taux d'intérêt à créditer sur les comptes épargne 2013, soit 3.00% (pour mémoire : taux d'intérêt minimum LPP : 1.5%) ;
4. décidé le versement du montant additionnel non garanti conformément à l'avenant n° 1 du règlement.

Le Conseil de fondation a été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2013, Mme Emmanuelle Vouillamoz ayant remplacé M. Dominique Catton (départ à la retraite), et s'est déclaré entièrement satisfait de la qualité de la gestion administrative et technique de la Fondation, raison pour laquelle le Conseil de fondation a demandé que le siège de la Fondation soit transféré de Carouge à Lausanne (chez le gestionnaire).

### ➤ Affiliés et effectifs

Au 31 décembre 2013, **420 employeurs** sont affiliés à la Fondation, dont 315 ont cotisé pour l'année 2013. Les assurés sont au nombre de 3'549, dont 2'340 pour lesquels des salaires ont été déclarés ce qui représente une augmentation réjouissante de 10.3% par rapport à l'année précédente. Parmi les 70 rentiers : 24 retraités, 6 invalides, 2 enfants et 4 conjoints survivants sont gérés par la Bâloise Assurances alors que 20 retraités, 2 invalides, 9 enfants et 3 conjoints survivants sont administrés par la Fondation.

	2011	2012	2013
<b>Employeurs affiliés</b>	328	392	420
<i>Employeurs cotisants</i>	257	302	315
<b>Assurés affiliés</b>	2'485	3'039	3'549
<i>Assurés cotisants</i>	1'983	2'122	2'340

### ➤ Résultats de l'exercice

Le résultat global 2013, avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 2'766'241**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution d'une telle réserve dont l'objectif correspond à 17.1% des engagements, soit CHF 10'059'399 au 31.12.2013. Après attribution du gain de CHF 2'766'241, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à fin 2013 à CHF 8'999'941 et atteint donc 89.5% de son objectif.

Au point de vue du bilan, les actifs représentent un montant de CHF 68.3 millions, dont 45% en créances de montant fixe, 33% en actions et 10% en immobilier. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 58.9 millions dont CHF 50.8 millions pour les assurés actifs, CHF 5.7 millions pour les rentiers et CHF 2.4 millions en provisions techniques. Le degré de couverture de la Fondation est de 115.3%, ce qui reflète son excellente santé financière à fin 2013.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de détresse financière n'a pas été utilisé au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2013 un solde de CHF 114'451 ; exactement identique à l'an dernier.

### ➤ Gestion financière

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Si les performances réalisées en 2009, (près de 9%) peuvent être qualifiées d'excellentes, les résultats 2010 et 2011 ont été nettement moins bons puisqu'ils se situent vers 1%. 2012 et 2013 ont, par contre, été de bonnes années avec un rendement de 7% en 2012 et de 6% en 2013.

Résultat net des placements (en millions de CHF) :

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Résultat net</b>	3.3	0.5	0.4	3.4	3.5

### ➤ Adaptation des dispositions règlementaires

Depuis son entrée en vigueur avec effet au 01.01.2010, le règlement a été enrichi de 2 avenants :

#### Avenant n° 1

Il introduit la possibilité pour le Conseil de fondation, si la situation financière le permet, de verser une rente additionnelle non garantie. Ce versement qui correspond à quelque 75% d'une rente mensuelle, a été versé chaque année depuis 2010.

#### Avenant n° 2

Dans le but d'avoir le même taux de conversion pour les hommes et les femmes à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, les taux de conversion ont été adaptés comme suit :

Age	58	59	60	61	62	63	64	65
<b>Taux</b>	5.68%	5.80%	5.92%	6.04%	6.16%	6.28%	<b>6.40%</b>	<b>6.40%</b>

### ➤ Evolution du degré de couverture

Le degré de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements envers les assurés actifs et rentiers ; il a évolué comme suit :

